
**DÉLIBÉRATION N°2410 : ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) EN
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE DES ÉLUS DE LA MINORITÉ**

Date de convocation : 09 mars 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 8
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothee BRENEOL, M. Paul PARENT, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Arnaud DESBOIS, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Amine PATEL représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,
Mme Caroline BOUGOT, représentée par M. Marc LABELLE,
M. Denis LENORMAND représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme Virginie BREC, représentée par M. Arnaud DESBOIS,
M. Philippe BAUD, représenté par Mme Céline MAISONNEUVE,
Mme Sophie DUBOIS représentée par M. François DEVERNAY,
Mme Florence CURVALE représentée par Emmanuel MICHAUX

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2410 : ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE DES ÉLUS DE LA MINORITÉ

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1410-3, L.1414-2, L. 1411-5 et L2121-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2193 du 23 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres à caractère permanente et l'élection de ses membres,

Vu la note de présentation,

Considérant que cette commission a été constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent,

Considérant qu'elle ne peut pas être renouvelée en cours de mandat, sauf dans le cas où leur composition ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein (article L.2121-22 du CGCT),

Considérant que la démission de Madame Nathalie Roussel-Hard, conseillère municipale et membre titulaire de cette commission et issu de la liste « Aimer Bièvres, c'est agir », fragilise ce pluralisme.

Considérant la nécessité de remplacer Madame Nathalie Roussel-Hard, ancienne membre de la commission d'appel d'offres.

Considérant que les membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Décide d'élire un nouveau membre parmi les élus de la liste minoritaire « aimer Bièvres, c'est agir » au sein de la commission d'appel d'offres afin de garantir le pluralisme en son sein,

Décide de procéder à un vote à main levée,

Procède à l'élection d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres :

Nom du candidat : Emmanuel MICHAUX

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Est élu, pour siéger en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres : M. Emmanuel MICHAUX

Fait à Bièvres, le **17 MARS 2023**

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres



Accusé de réception en préfecture
091-219100641-20230315-2410-DE
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023